



# de Fontvieille aux Alpilles

Association de Sauvegarde des Sites et de l'Environnement de Fontvieille

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

Site Internet [assef.fontvieille.free.fr](http://assef.fontvieille.free.fr)

Adresse [assef.fontvieille@free.fr](mailto:assef.fontvieille@free.fr)

Bulletin d'info

Avril 2002

**Comment concilier la conservation des écosystèmes et le développement des activités humaines ?**

**Comment agir, militer localement et garder l'ouverture d'esprit nécessaire aux enjeux de demain ?**

**A ces deux questions l'A.S.S.E.F tente d'apporter des solutions et d'une manière objective, elle essaie d'analyser et de vous livrer, sans démagogie, l'actualité environnementale .**

## ***SAUGE, SARRIETTE, SERPOLET ,LAURIER , THYM..... DES SENTEURS AROMATIQUES TYPIQUEMENT MEDITERRANEENNES***

L'A.S.S.E.F s'interroge sur un dossier brûlant concernant l'acquisition d'une propriété, située au vallon de la LECQUE, par la SCI la Source en 1998, dans le but d'y cultiver des **plantes médicinales**.

La municipalité d'alors, après que le département a renoncé à son droit de préemption, souhaite préempter le bien de Madame Caroline Bertrand situé au Vallon de La Lecque. Cette propriété, située dans une zone naturelle sensible des Alpilles, est composée d'une maison et de terrains (en Zones NC "activités agricoles" et ND "protection de la nature" du POS). L'A.S.S.E.F avait salué en son temps cette décision de la commune qui représentait une

véritable chance d'augmenter, pour le plaisir d'un grand nombre de citoyens Fontvieillois, le patrimoine écologique.

Néanmoins la vente est réalisée entre Madame Caroline Bertrand et la SCI la Source et la commune engage une première procédure en justice.

Aussitôt, la société en question, représentée par Monsieur PIETTRE, installe un chalet, sans déclaration préalable, entreprend des travaux (passage de câbles électriques ainsi qu'une canalisation d'eau potable) qui ont pour conséquence la dégradation du bien communal. Les policiers de la

commune rapportent dans un procès verbal l'abattage de pins d'Alep situés sur le domaine de la commune.

Ce véritable amoureux de la nature entend nous faire croire qu'il est venu au vallon de la LECQUE dans le seul souci de revitaliser le site.

Une deuxième procédure en justice est alors engagée par la commune.

La SCI la source obtient également de la commune de Tarascon, dans un site où les propriétés sont ciselées entre Fontvieille, Saint Etienne du Grés et Tarascon, la fourniture d'une alimentation en électricité.

Nous relèverons que pour certains le bruit strident des groupes électrogènes retentit encore dans le vallon de la Lecque, dans ce même lieu où certains privilégiés consomment des "électrons hors la loi".

L'A.S.S.E.F a interrogé Monsieur le Maire et a

obtenu des informations sur les procédures en cours.

- Concernant la première procédure, nous retiendrons que la commune de Fontvieille n'a pas été déboutée, comme on nous l'avait annoncé dans un premier temps, mais que la justice a préféré donner raison aux accusés au bénéfice du doute subsistant quand au respect des délais. Manque de motivation, volonté manifeste d'entériner une situation, la question est posée....?



..... la solution retenue a consisté a réglé à l'amiable des infractions .....

- En ce qui concerne la citation de M.PIETTRE pour les infractions citées précédemment la solution retenue a consisté à régler à l'amiable des infractions répréhensibles par la loi.

Qu'est-ce qui peut justifier un tel régime de faveur ?

## LA MARINE

Nous vous livrons le courrier adressé à l'armée le 29 mars 2002 dont nous ne manquerons pas de diffuser la réponse.

Monsieur le Commandant,

A l'occasion de la dernière assemblée générale de notre association, plusieurs participants ont manifesté leurs préoccupations concernant l'entrepôt de munitions dit de la Marine. Ces inquiétudes que nous partageons sont de trois ordres :

- La clôture défensive en bordure de la départementale 17 est une agression permanente au regard et à l'image du site et du village. Elle pourrait être utilement masquée par une plantation arborée sur sa partie visible.
- La voie ferrée départementale desservant l'entrepôt bien que de réputation stratégique est quasiment inutilisée. Elle impose une déchirure

géographique qui rend impossible toute amélioration de la circulation et de l'aménagement urbain.

- Les récentes catastrophes accidentelles rendent encore plus inacceptables le secret qui entoure l'activité de cet établissement. Qu'en est-il de la nature, du classement, des quantités de produits stockés, des périmètres de sécurité..... au regard de l'évolution de la réglementation, pour un établissement jouxtant la zone urbaine ?

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir répondre à ces préoccupations afin de pouvoir renseigner au mieux nos adhérents.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :Monsieur le Maire de Fontvieille

## LE PETIT MAS

Le Maire de Fontvieille vient d'informer l'A.S.S.E.F de son intention de revenir sur la possibilité de construction de 4000 m<sup>2</sup> de plancher sur le site du petit Mas prévu par le précédent plan d'occupation des sols. Son adjoint à l'urbanisme le confirme dans la dernière revue Municipale.



Cette absurdité environnementale avait été accordée par la majorité municipale de 1990 pour sortir du guêpier dans lequel elle s'était placée en soutenant le projet d'implantation de Club Méditerranée sur ce site.

L'A.S.S.E.F qui s'était sentie bien seule dans un premier temps pour s'opposer à ce projet avait fini par rassembler plus de 1100 signatures de la majorité du village qui avaient eu raison de cette aventure de béton.

Douze années après, les prises de conscience ont fait leur chemin. Les enjeux environnementaux sont plus évidents, qui oserait soutenir aujourd'hui une pareille

réalisation ?

On a peut être jamais raison tout seul ou trop tôt, mais c'est pourtant avec un brin de fierté que l'A.S.S.E.F prend acte de cette décision qui valide son opposition et ses actions passées, remet ses détracteurs de l'époque à leur place et referme définitivement les plaies que cette affaire avait ouverte en reconnaissant, si l'en était besoin, l'utilité de son action et son indépendance d'esprit.

On a peut être jamais raison tout seul ou trop tôt, mais c'est pourtant avec un brin de fierté que l'A.S.S.E.F prend acte de cette décision .....

Face à cette revanche du bon sens, forte de cette indépendance et parce que sachant être critique quand il le faut, l'A.S.S.E.F salue avec satisfaction la décision du Maire de Fontvieille et de son premier adjoint, pour avoir osé la prendre, qu'elles qu'en soient les raisons.

Il fallait que cela soit fait, et il fallait que cela soit dit.

Nous nous réjouissons d'apprendre la mise en chantier d'un lotissement d'accession à la propriété, sur des terrains communaux situés dans le quartier Saint Victor, qui sera réservé en priorité aux locataires résidant dans la commune. Nous suggérons que les critères d'accession sociale soient clairement définis, et publiés, afin que la mise en place d'un organisme paritaire puisse veiller à toute la transparence nécessaire à ce type d'opération.

## L'IRREPARABLE, LA PREUVE PAR LA GRAND DRAILLE

Une zone de protection paysagère totalement inconstructible (bâtiments, abris de jardin, habitation) située au nord est du village entre la voie ferrée et la Grand Draille vient de subir l'irréparable. Monsieur le Maire vient d'autoriser l'extension du réseau EDF dans un secteur où l'interdiction est absolue. Notre incompréhension est totale ! Alors que par le passé une révision du plan d'occupation des sols, il y a dix ans, avait permis de créer cette singularité dans un lieu que les habitants connaissent aussi sous le nom des jardins de Fontvieille. On peut légitimement penser que l'on vient d'assister, en toute impunité, à la régularisation des nombreuses entorses du passé.

# NUTRITION MEDITERRANEENNE EN PROVENCE "La santé dans votre assiette"

L'A.S.S.E.F propose une conférence  
jeudi 25 avril à 20h30 à l'Eden cinéma  
sur les bienfaits de l'alimentation  
méditerranéenne avec la collaboration de  
Monsieur MERONI, de la chambre  
d'agriculture des Bouches du Rhône, et  
Monsieur GIRAL médecin généraliste à  
**FONTVIEILLE.**

entrée gratuite

## DEMANDE D'ADHESION

J'adhère à l'A.S.S.E.F pour l'année 2002

*Prix 10 EUROS*

Mr Mme Melle.....

Adresse.....

A expédier à : **A.S.S.E.F** Chemin du paty 13990 Fontvieille